

Image not found or type unknown



# RESILIATION CANAL PLUS ET CANAL SAT

Par **marie62**, le **02/10/2009** à **10:03**

Bonjour

je suis abonnée à canal plus et canal sat, jusqu'au, respectivement 31 janvier 2010 et trente septembre 2010.

Je me sépare de mon époux et aucun de nous deux ne peut reprendre les abonnements. Lui parce qu'il va vivre chez une personne qui est déjà abonnée et moi parce que je vais revendre mon poste télé.

Comment puis je résilier mes contrats ? est ce un motif légitime ?

Merci